

« Cette loi d'urgence agricole est une catastrophe environnementale »

Sciences. Oncologue à Reims, le docteur Brigitte Costa alerte sur les risques que fait peser la réintroduction de deux pesticides dans la loi d'urgence agricole, comme voté en début de semaine par les sénateurs.

Sur la dangerosité de l'acétamipride, existe-t-il réellement un consensus scientifique unanime, ou subsiste-t-il des études contradictoires ?

Concernant l'acétamipride, de nombreuses études in vitro, chez l'animal et chez l'homme ont été publiées, elles vont toutes dans le même sens et montrent des risques pour la santé humaine. Il existe un consensus scientifique comme l'a montré la position de nombreuses sociétés savantes médicales et scientifiques ainsi que le Conseil National de l'Ordre des Médecins contre la réintroduction de ce pesticide.

Quels sont les troubles causés par ces produits chimiques ?

Nous sommes exposés à ces produits : on en retrouve notamment dans le sang, les urines, le sperme, le placenta mais aussi dans le liquide céphalo-rachidien, ce liquide dans lequel baigne le cerveau et notamment chez les enfants. Ces pesticides agissent par neurotoxicité chez les insectes et ce mécanisme n'est en rien spécifique aux insectes ciblés, ainsi de nombreuses données montrent leur effet délétère sur le développement du système nerveux de l'enfant. D'autres travaux montrent des effets reprotoxiques et de plus en plus d'études mettent en évidence un effet perturbateur endocrinien de son métabolite. Sans parler des effets cocktails...

Les betteraviers avancent l'absence de solution efficace... Existe-t-il selon vous des alternatives phytosanitaires ou agronomiques réellement viables à court terme ?

L'association Générations Futures a publié un rapport qui montre que la différence de rendement avec ou sans néonicotinoïdes est de 2,4 tonnes par hectare, soit une perte moyenne d'environ 3 % en l'absence de néonicotinoïdes et pose la question : faut-il vraiment sacrifier l'environnement et la santé pour 3 % de rendement ? De plus, des alternatives agronomiques à court et long terme ont été mises en avant par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Une utilisation limitée dans le temps et encadrée change-t-elle votre évaluation du risque sanitaire, ou considérez-vous que toute exposition, même temporaire, est problématique ?

Les surfaces traitées pour les cultures de betteraves seront très importantes. D'après les données de France AgriMer publiées en janvier 2026, la production de betterave sucrière s'étendait sur plus de 411 000 hectares en 2024 (dont environ 106 000 hectares dans la Marne). Malgré la limitation de l'autorisation à trois ans maximum, les impacts seront donc étendus et durables du fait de la dissémination de ces produits dans l'environnement et de la très grande persistance du flupyradifurone et ses métabolites.

Comment expliquez-vous, selon vous, l'écart entre l'avis des scientifiques et des citoyens d'un côté, et le vote des sénateurs de l'autre ?

Ces décisions publiques devraient être éclairées par les connaissances scientifiques disponibles les plus solides afin de protéger notre environnement notre santé et la santé des générations futures. Ce vote ne peut s'expliquer que par des intérêts politico-industriels très puissants. Outre la réintroduction de ces deux néonicotinoïdes, cette loi d'urgence agricole est une catastrophe environnementale. ■

Illustration(s) :

Le docteur Brigitte Costa, oncologue médicale à Reims, membre de l'association Alerte médicale sur les pesticides et les perturbateur s endocriniens, tire la sonnette d'alarme sur la réintroduction des pesticides.

.
CAP